



**DECISION MUNICIPALE N°001/DM/C.ESSE/SG/SIGAMP/2026**

**PORTANT ANNULLATION DE LA DEMANDE DE COTATION N°001/DC/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2026 DU 26 JANVIER 2026 (LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE) RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC LATRINE A SIX (06) COMPARTIMENTS DANS CHACUNE DES ECOLES PUBLIQUES DE NGINDA ET D'EWOT DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.**

**Le Maire de la Commune d'Esse,  
Autorité Contractante.**

- Vu la Constitution;
- Vu **La loi n°2019/024 du 24 décembre 2019** portant code General des Collectivités Territoriales Décentralisées
- Vu **La Loi n°2025/012 du 17 décembre 2025** portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
- Vu **La Loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018** portant régime financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
- Vu **La Loi n°2018/011 du 11 Juillet 2018** Portant Code de bonne transparence et de bonne conduite dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
- Vu **La Loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007** sur le régime financier de l'Etat
- Vu **La Loi n° 92/007 du 14 août 1992** portant Code du travail ;
- Vu **Le Décret n°77/203 du 29 Juin 1977** déterminant les Communes et leur ressort territorial et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu **Le Décret n°77/91 du 25 Mars 1977** déterminant les pouvoirs des Tutelles sur les Communes, syndicat des Communes et établissements communaux, ensemble ses textes modificatifs subséquents ;
- Vu **Le décret n°2020/758 du 18 Décembre 2020** portant nomination de **Monsieur KIN-NOU NANA Thierry**, Administrateur Civil Principal aux fonctions de Préfet de la Mefou et Afamba ;
- Vu **Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018** portant Code des Marchés Publics ;
- Vu **Le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012** portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu **Le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012** modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu **Le Décret n° 2013/271 du 05 Aout 2013** modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés publics ;
- Vu **L'Arrêté n° 537 du 21 Août 1952** portant création de la Commune d'Esse;
- Vu **L'Arrêté n°00197/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020** constatant l'élection du Maire et de ses Adjoint à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune d'Esse, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre ;
- Vu **La Circulaire N°00000006/C/MINFI 30/12/2022** portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2023 ;
- Vu **La Décision n°00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019** portant nomination des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement .

- Vu La **DECISION MUNICIPALE N°003/DM/C.ESSE/SG/SIGAMP/2025** du 13 Février 2025 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés(CIPM) auprès de la Commune d'Esse;
- Vu La **Décision Municipale N°0029/D/COM-ESSE/CAB** du 18/09/2020 portant désignation d'un secrétaire Ad Hoc dans la commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Esse ;
- Vu La **Décision Municipale N°0004/D/COM-ESSE/M/SG/SAG/2021** du 18/02/2021 portant désignation d'un Représentant du Maire, Maitre d'Ouvrage à la commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Esse ;
- Vu La **DEMANDE DE COTATION N°001/DC/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2026** DU 26 JANVIER 2026 (LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE) RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC LATRINE A SIX (06) COMPARTIMENTS DANS CHACUNE DES ECOLES PUBLIQUES DE NGINDA ET D'EWOT DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.
- Vu Le Budget Communal de l'Exercice 2026 ;  
 Considérant les nécessités de service.

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Est annulée la **DEMANDE DE COTATION N°001/DC/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2026** DU 26 JANVIER 2026 (LANCEE EN PROCEDURE D'URGENCE) RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC LATRINE A SIX (06) COMPARTIMENTS DANS CHACUNE DES ECOLES PUBLIQUES DE NGINDA ET D'EWOT DANS LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

**Article 2** : La présente Décision annule toute procédure de soumissionnement.

**Article 3** : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Esse, le 16 FEVRIER 2026

Le Maire



*Nicolas Boume Martin*  
 Ingénieur Informaticien  
 Comptable-Matières

**Ampliations :**

- PREFET/MAF
- DDMINPAT/MAF
- DDMINMAP/MAF
- DDMINEDUB/MAF
- DDMINEE/MAF
- ARMP/CE ✓
- PRESIDENT/CIPM
- SIGAMP/ESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES-CHRONO